

TARIF DE BASE 3 jours :

- **□** 9m² (3x3): 640 € TTC
- **□** 13,5m² (4,5x3): 740 € TTC
- **□** 18m² (6x3) : 1280 € TTC

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES:

- Décorateur de stand
- Location de Vitrine
- Moquette
- Voiturier (sur place)

Nous contacter pour plus d'informations

Ce tarif comprend : Tente, électricité, sécurité.

Bulletin d'inscription Paris 6ème - Place et Rue de l'Odéon

Samedi 24 et Dimanche 25 Mai 2025

un stand dem², soit un montant de € T.T.C.

Société ·	Nom :		Prénom ·	
	Ville :			
			•	
R.C./TVA :	Délivré le/à :			
Pièce d'identité :		Délivré le/à	:	
E-mail :				
Un acompte de 40%	est demandé à la réservation puis le	solde tota	al <u>AVANT LE 05 MAI</u>	2025
Type de paiement :	□ Carte Bancaire (par téléphone au 09	85 60 21 2	22) 🗆 Espèces	
	□ Virement (IBAN: FR76 1450 5000 0	108 0037 7	766 958)	
Je soussigné(e),toutes les clauses du r	m'engage à respo règlement, notamment en ce qui concerne	ecter Pr	écédé de la mention «	Date et signature, Lu et approuvé » :

assurances couvrant tous les risques inhérents à la manifestation, les règles de sécurité, les objets présentés, les conditions de paiement et

le cahier des charges.

RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU SALON DES ANTIQUAIRES Place et Rue de l'Odéon

ARTICLE 1	La signature de la demande de participation entraîne pour l'exposant l'obligation de se conformer aux prescriptions du présent règlement. Les exposants renoncent à leur recours contre les organisateurs au cas où la manifestation serait annulée. Les exposants s'engagent à en appliquer tous les articles sans réserve d'aucune sorte.
ARTICLE 2	Tout contrevenant risque des sanctions pouvant entraîner l'exclusion immédiate définitive du salon. Les organisateurs se réservent le droit d'accepter toute demande de participation sans avoir à justifier leur décision. L'attribution des stands appartient exclusivement aux organisateurs.
ARTICLE 3	Les exposants s'engagent à justifier de leur qualité de professionnels (T.V.A., R.C.) à la réservation.
ARTICLE 4	LA CESSION DES STANDS EST INTERDIT PENDANT L'ÉVÉNEMENT.
ARTICLE 5	Les organisateurs se réservent le droit de modifier en cas d'évènements imprévus, la date d'ouverture ou la durée de la manifestation, sans que les exposants puissent prétendre à aucune indemnité ni remboursement.
ARTICLE 6	Chaque exposant sera responsable de son stand dont il conserve la garde juridique. L'exposant devra prendre toutes les précautions utiles (justificatif d'assurance) pour se prémunir des VOLS, TEMPETES, DÉGATS DES EAUX, PERTES, CASSES, et devra être en capacité de nous fournir les pièces nécessaires lors de l'évènement.
ARTICLE 7	Pour toute absence non justifiée et tardive, l'exposant devra régler son stand tente montée dans la totalité.
ARTICLE 8	Une surveillance sera assurée la nuit n'engageant pas la responsabilité des organisateurs.
ARTICLE 9	Le racolage du public et la distribution de prospectus, imprimés publicitaires et autres ne pourront se faire sans l'accord des organisateurs.
ARTICLE 10	L'installation des stands se fait le vendredi à partir de 12 heures jusqu'à 19 heures. Ouverture au public de 9 heures à 19 heures sans interruption le Samedi et Dimanche. Le démontage des stands est interdit avant la clôture de la brocante, soit le <u>Dimanche à partir de 18h00.</u>
ARTICLE 11	Présence d'expert sur place durant l'évènement, celui -ci n'engage pas la responsabilité de l'organisateur.
ARTICLE 12	OHVL s'engage à protéger vos informations personnelles et votre vie privée. Les informations personnelles sont des données associées à un individu identifié ou identifiable. En suivant la loi n°2018-493 du 20 Juin 2018 relative au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles.
	R.C.S. Chartres : A 378 348 064 - Code APE : 8230Z - TVA : FR62 378 340 864 00064
Je soussigné(e), .	Date et Signature :

Je soussigné(e), m'engage à respecter toutes les clauses du règlement, notamment en ce qui concerne les assurances couvrant tous les risques inhérents à la manifestation, les règles de sécurité, les objets présentés, les conditions de paiement et le cahier des charges.

Précédé de la mention «Lu et Approuvé» :

ORGANISATION O.H.V.L. - M. PRZYBYLAK Éric

ANTIQUITÉS - BROCANTES PROFESSIONNELLES 1 RUE MONTESCOT—28000 CHARTRES

Tél.: 09 85 60 21 22 - Mobiles: 06 42 37 77 46 - 06 37 80 06 65 e-mail:ohvl@orange.fr-Site Internet:www.ohvl-international.comR.C.S. Chartres: A 378 348 064 - Code APE: 8230Z - TVA: FR62 378 340 864 00064